



PIECE 1.5

Explication des choix

Version approuvée le 18 décembre
2018



even
Conseil

ECONOMIE
AMENAGEMENT
URBANISME

INTRODUCTION

CONTEXTE LEGISLATIF : LE ROLE DU RAPPORT DE PRESENTATION

L'article L.141-3 précise que le Rapport de Présentation du SCoT : *« explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables et le document d'orientation et d'objectifs en s'appuyant sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques, notamment au regard du vieillissement et des besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'agriculture, de préservation du potentiel agronomique, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.*

Il identifie, en prenant en compte la qualité des paysages et du patrimoine architectural, les espaces dans lesquels les plans locaux d'urbanisme doivent analyser les capacités de densification et de mutation en application de l'article L.151-4.

Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix dernières années précédant l'approbation du schéma et justifie les objectifs chiffrés de cette consommation compris dans le document d'orientation et d'objectifs. »

→ Ce volet « Explication des choix » fait donc partie intégrante du Rapport de Présentation du SCoT du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche.

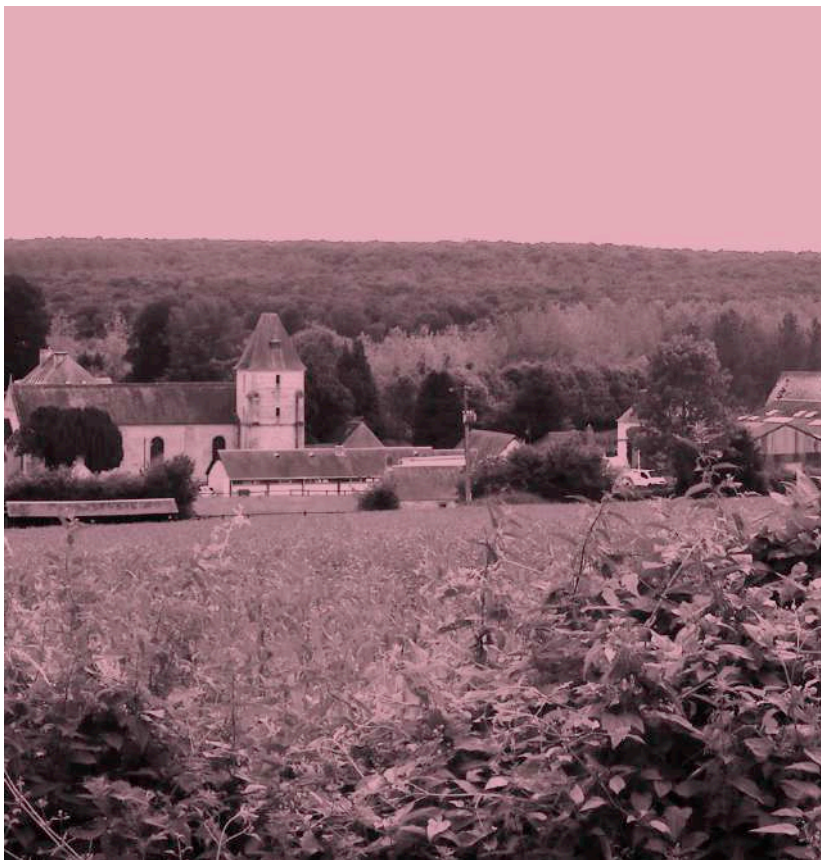
Il est consacré à la détermination des choix stratégiques en matière de développement constitutifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Ces choix :

- Intègrent les objectifs fondamentaux poursuivis par la planification urbaine et territoriale tels que définis aux articles L. 101-1 et L. 101-3 du code de l'urbanisme,
- Sont compatibles avec les dispositions et documents énumérés à l'article L. 131-1, et prennent en compte les documents énumérés à l'article L. 131-2 du code de l'urbanisme,

- Prennent en compte les besoins et les enjeux soulignés par le Diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement du SCoT du P2AO,
- Résultent de la volonté forte des élus d'être acteurs du développement de leur territoire, et de se doter par conséquent d'un document de planification ambitieux et cohérent dont le PADD et le DOO sont la traduction.

SOMMAIRE

<u>1. Explication des choix établissant le PADD</u>	<u>393</u>
1.1. Enjeux du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement	394
1.1.1. <i>Les constats : un SCoT pour quel territoire ?</i>	
1.1.2. <i>Les enjeux transversaux : quels défis pour demain ?</i>	
1.2. Scénarios de développement à 2038	398
1.2.1. <i>Scénario 1 : Le fil de l'eau</i>	
1.2.2. <i>Scénario 2 : Les bastions</i>	
1.2.3. <i>Scénario 3 : La Normandité</i>	
1.2.4. <i>Scénario 4 : L'interface</i>	
1.3 Analyse de la performance des scénarios	407
1.4. Les choix contenus dans le PADD du SCoT du P2AO	408
<u>2. Les axes du PADD exprimés dans le DOO</u>	<u>418</u>
<u>3. La cohérence interne des documents du SCoT</u>	<u>424</u>



I. EXPLICATION DES CHOIX ETABLISSANT LE PADD

1.1 : Enjeux du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement

Le diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement, les débats du SCoT et rencontres avec les acteurs locaux (dont ceux en charge de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux), la concertation ouverte ainsi que l'association des Personnes Publiques, ont mis en exergue les atouts et potentiels du territoire, mais aussi les faiblesses et menaces auxquels il est confronté au regard de son positionnement spatial, au cœur de la Grande Normandie, en accroche potentielle du Grand Ouest et de l'Axe Seine, de sa trajectoire de développement passée selon ses différents secteurs (les « 3 pétales »), mais également au regard des évolutions socio-économiques et environnementales à l'œuvre.

Ce travail a permis à la fois de dresser des constats et de mettre en évidence des enjeux, qui ont constitué de véritables points d'appui pour imaginer le futur possible du territoire, exprimé dans le PADD.

1.1.1. Les constats : un SCoT pour quel territoire ?

Issus de l'analyse transversale du diagnostic, ces constats dressent un état des lieux du fonctionnement du territoire et de ses évolutions passées.

→ Un territoire de diversité ?

Que ce soit à travers ses milieux écologiques et paysages, ses activités agricoles, ses différents espaces de vie... le P2AO se distingue comme un espace riche car recouvrant différentes facettes :

- En termes de bassins de vie, le P2AO englobe quatre espaces, structurés autour d'Argentan, de Vimoutiers, de Gacé et de l'Aigle. Mis à part ce dernier, l'influence de ces bassins ne dépasse cependant pas les frontières du P2AO, venant appuyer le choix du périmètre du SCoT.
- Le territoire se distingue clairement par sa richesse écologique et paysagère (réseau hydrographique dense, place importante des

boisements et des haies, haras...), comme en témoignent les nombreux périmètres de protection et de gestion qui s'y inscrivent.

- Différents risques sont également présents sur le territoire et à prendre en compte dans les développements urbains : inondations, risques marnières couvrant l'est du territoire, risques technologiques (sites SEVESO, PPRT...)
- Territoire agricole, plusieurs activités agricoles s'y retrouvent, avec un Pays d'Auge à la tradition d'élevage ancrée, tandis que la polyculture et le polyélevage dominant dans les Pays d'Argentan et d'Ouche.
- Les ressources économiques du P2AO sont également plurielles, avec une diversité notable entre industrie, agriculture et services, révélatrice des trois « pétales » du SCoT, à l'orientation économique différenciée.
- La dynamique des prix de l'immobilier découpe le P2AO en différents secteurs, avec un cœur de territoire et une frange est aux prix moyens plus élevés, découlant respectivement de la présence de résidences secondaires et des pressions franciliennes.
- Enfin, la couverture numérique est elle aussi inégale sur le territoire, demeurant délicate en son cœur, ce qui obère quelque peu la capacité des espaces plus ruraux à répondre à un besoin devenu primordial dans les choix d'installation des ménages comme des entreprises.

→ Un territoire en mouvement ?

Des tendances, à prendre en compte dans le projet de développement, sont observables sur le territoire et viennent parfois réinterroger son équilibre global :

- Les ressources présentes sur le territoire sont abondantes, mais doivent faire l'objet d'une gestion attentive pour ne pas nuire au développement du territoire, en particulier la ressource en eau, abondante mais stratégique, le territoire se situant en tête de bassin versant. De même, si la production de déchets est globalement en hausse, des actions de valorisation prennent leur essor sur le territoire.

- La sensibilité normande du bâti (pans de bois, calcaire et granite...), important vecteur d'identité, se voit affaiblie, des opérations récentes venant en rupture avec la qualité bâtie du territoire. On assiste alors par endroits à une standardisation des constructions, des lisières urbaines peu intégrées aux milieux agri-naturels...
- Au delà du patrimoine bâti, c'est aussi le patrimoine naturel qui se voit menacé, avec des pressions sur le bocage. La crise de l'élevage, les difficultés de reprise des exploitations, le développement des cultures céréalières... impactent les paysages.
- Les dynamiques démographiques montrent un repli au sein du SCoT (-0,23% par an entre 2007 et 2012), dû à des évolutions négatives du solde migratoire et du solde naturel. Le territoire se positionne alors comme espace intermédiaire entre le littoral Normand et les Pays de la Loire.
- De plus, la population du territoire vieillit, avec, en 2012, 79 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans ou plus. Cette dynamique appelle à un renouvellement générationnel des ménages, et en particulier des actifs afin de maintenir les savoir-faire et services et équipements publics, notamment en milieu rural.
- Les évolutions sur la dernière période illustrent un emploi également en baisse, aussi bien structurellement que conjoncturellement. En effet, plus de 1 000 emplois ont été perdus au sein du SCoT entre 2007 et 2012. Les activités industrielles et de construction ont directement été impactées par les effets conjoncturels, influant par ricochets les services marchands. La hausse timide des services non marchands n'a alors pas été en mesure de jouer un rôle d'amortisseur conjoncturel.

→ Un territoire de potentiels ?

Si le territoire connaît des difficultés pour maintenir son niveau démographique et d'emplois, il n'en est pas moins dénué de leviers de développement à mobiliser pour inverser la tendance :

- Le P2AO est avant tout un territoire de proximité, comme en témoigne son maillage d'équipements et de services (près de 2 500 en 2014) à destination de ses habitants. Ces différents espaces de vie facilitent l'appropriation et l'accroche au territoire, elle est vectrice de fidélité.
- Par ailleurs, le territoire s'inscrit dans un réseau routier (et est desservi par l'A88, vers Caen, et l'A28 de Rouen au Mans) et ferroviaire (avec 2 lignes, dont la structurante Paris-Granville), qui renforce les liens entre le littoral normand et les Pays de la Loire, entre la Seine et le Grand Ouest.
- En termes de terroir, les productions du P2AO, qui reflètent son identité normande, sont également facteur d'attractivité, avec plusieurs AOP vecteurs d'une image reconnue internationalement : Pommeau, Calvados, Livarot, Pont-l'Évêque, Camembert...
- L'industrie demeure un secteur fort du territoire, étant portée par la présence de grands groupes (KME Brass France, Magneti Marelli Motopropulsion, Lisi Automotive Nomel...) attirés par l'écosystème industriel existant, la main d'œuvre de qualité et la connexion aux infrastructures routières. Cette même industrie est diversifiée, entre métallurgie, industrie automobile, agroalimentaire, biotechnologies... ce qui confère au territoire un potentiel de résilience et de synergie.
- Le territoire peut nourrir l'ambition d'une moindre dépendance aux énergies fossiles, grâce à un fort potentiel en termes d'énergies renouvelables, en cours de valorisation (éoliens, bois énergie...).
- Les activités économiques du territoire peuvent aussi venir s'inscrire dans une échelle élargie de coopérations, afin de gagner en visibilité et en performance. Les coopérations externes gagneraient ainsi à être développées via les activités agroalimentaires (en lien avec Rennes et le Grand Ouest) et équines, tirant profit des savoir-faire et de la réputation normande (conseil des chevaux de Normandie, pôle Hippolia...),
- Enfin, le territoire bénéficie d'un potentiel touristique, encore insuffisamment exploité aujourd'hui, avec de nombreux leviers

touristiques, à même d'interpeler des publics aux sensibilités variées : tourisme de mémoire, industriel, vert, gastronomique, équin, patrimonial...

1.1.2. Les enjeux transversaux : quels défis pour demain ?

→ Le mode de développement : *un nouvel élan démographique et économique à trouver en s'appuyant sur ses spécificités*

Le territoire est en déprise, aussi bien en termes démographiques qu'économiques, ce qui pose la réflexion de la cible de populations et d'entreprises désirées. Qui souhaite-t-on attirer afin de donner un nouvel élan au territoire ?

- En termes démographiques, le vieillissement du territoire interroge, car il vient questionner le maintien des savoir-faire sur le territoire, qui ne peut se faire que par une reprise des activités par de jeunes actifs. Mais il offre également l'opportunité de développer une silver économie, autour de nouveaux services et équipements à destination des personnes plus âgées, voire dépendantes, en lien avec le développement du numérique.
- En termes économiques, la tonalité à la fois industrielle et agricole du territoire est indiscutable. Mais il s'agit de donner un nouvel élan aux activités liées via la consolidation d'activités déjà présentes et d'avenir (agroalimentaire, équine...)

→ L'économie des flux : *des accroches externes et numériques à consolider, et des mobilités internes à fluidifier*

Le P2AO bénéficie d'une localisation stratégique, entre le littoral normand, l'Axe Seine et le Grand Ouest. Si les accroches à ces deux grands espaces existent via le réseau autoroutier et ferré, elles restent à affirmer, notamment en développant les coopérations externes. Mais il s'agit aussi de capter et valoriser une partie des flux qui transitent sur le territoire pour les faire s'y arrêter, afin de consolider la place du P2AO comme destination.

Par ailleurs, le SCoT comprend deux pôles d'emplois structurants : Argentan et l'Aigle. Leur accessibilité pourrait être étoffée de mobilités alternatives et d'une

offre de transport en commun, en prenant en compte le contexte rural, afin de fluidifier les flux domicile-travail, mais aussi proposer aux actifs des alternatives à la voiture individuelle, et de ce fait, réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la circulation.

L'économie des flux comprend aussi les connexions numériques, qui, sur le territoire sont encore limitées par endroits. Ce maillage peu dense éloigne le territoire des flux de communication moderne, et met donc un frein à son attractivité démographique et économique.

→ L'équilibre du territoire : *des polarités à renforcer sans perdre de vue la proximité*

Le P2AO est un territoire multipolaire, offrant alors aux habitants une dimension de proximité, vecteur de fidélité et d'attache au territoire. Deux polarités urbaines majeures se distinguent cependant, incarnées par Argentan et l'Aigle. Tout en conservant cette proximité, il s'agit d'accroître l'attractivité de ces espaces, afin de donner un nouvel élan au SCoT dans son intégralité.

Un bon fonctionnement des espaces de vie du territoire passe notamment par la fluidité des mobilités internes, qui peut être améliorée via le développement des mobilités alternatives (transports en commun, covoiturage, autopartage...) en fonction des contraintes financières et des réalités de fonctionnement des bassins de vie.

→ La liberté de choix : *une offre de logements à adapter et des enjeux de formation et de diversification de l'emploi pour gagner en attractivité*

L'offre de logements au sein du P2AO se révèle quantitativement et qualitativement insuffisante à la fois pour maintenir le niveau actuel de la population et répondre à leurs besoins spécifiques (notamment au regard du vieillissement, qui implique une demande forte en petits logements), mais aussi pour accueillir de nouveaux ménages au sein du SCoT, dont les plus jeunes à la surface financière plus limitée.

Par ailleurs, le territoire souffre d'un trop faible renouvellement démographique en milieu rural notamment, qui menace le maillage d'équipements de proximité.

En termes économiques, les emplois métropolitains sont peu représentés au sein du territoire, ce qui limite l'installation des cadres et professions intellectuelles

supérieures, et/ou de leur conjoint. De même, le territoire demeure peu équipé en formations supérieures, ce qui amène de nombreux jeunes à quitter le territoire pour continuer leurs études dans les pôles urbains environnants mieux dotés.

→ La gestion de l'espace : *des urbanisations à maîtriser et une fonctionnalité écologique à préserver*

En termes environnementaux et paysagers, la préservation du bon fonctionnement écologique du territoire passe par l'identification d'une trame verte et bleue maillant l'intégralité du P2AO, en connexion avec les espaces extérieurs. La valorisation de cette perméabilité écologique permet de préserver la diversité des milieux et des espèces du territoire. Par ailleurs, le bocage qui caractérise certaines parties du territoire s'affaiblit pour laisser place à des espaces ouverts (l'élevage étant par exemple remplacé par des cultures céréalières), amenuisant alors la spécificité normande du P2AO.

Les communes du territoire bénéficient d'un fort potentiel de renouvellement de l'habitat au sein de leur tissu urbain (logements vacants, dents creuses...) et de la présence de friches. La mobilisation prioritaire de ces espaces permettrait alors de limiter la consommation d'espaces en extension, en venant redensifier les centres, et dans le même temps les redynamiser.

En terme de structuration globale, il s'agit de conforter l'armature territoriale, en renforçant des polarités à même de diffuser le développement sur l'intégralité du P2AO. Cette armature permettra d'accroître la lisibilité du territoire à grande échelle, en soulignant notamment les vocations et atouts de chacun des espaces du SCoT.

→ La qualité du cadre de vie : *un bien-vivre fondé sur l'affirmation d'identités spécifiques et sur une bonne gestion des ressources environnementale*

Les territoires normands se distinguent par des archétypes architecturaux (constructions en pans de bois, corps de ferme...) et paysagers (bocage, vergers...) spécifiques, socle d'attractivité. Il est alors essentiel que le P2AO couple son développement avec la préservation de cette identité, de cette image, qui fait partie de son histoire. En parallèle, les actions de requalification des centralités (renouvellement urbain, traitement des façades, création d'espaces verts, gestion

du stationnement, espace public accueillant...) constituent des leviers pour redynamiser les centres, en faire des espaces de sociabilité et de rencontres, et ainsi favoriser la culture de la proximité et le bien être au sein du territoire. Ce cadre de vie qualitatif doit également concerner les espaces de lisières urbaines, « portes d'entrée » des villes et villages. Un soin particulier à la bonne intégration paysagère et environnementale de ces espaces, qu'ils soient à vocation résidentielle ou économique, est également un levier pour améliorer la qualité de vie globale du territoire.

Un territoire de bien vivre suppose également une valorisation et une gestion des ressources organisées sur le long terme, pour maintenir un usage durable et agréable du territoire : développement des circuits courts et de proximité, maîtrise qualitative et quantitative de l'eau pour accueillir de nouveaux ménages et entreprises, valorisation des déchets, développement des énergies renouvelables...

→ La prévention des risques : *des risques naturels et technologiques, mais aussi sociaux et patrimoniaux à prendre en compte*

Le P2AO est soumis à plusieurs risques naturels (inondations, marnières...) et technologiques à appréhender en amont des développements urbains afin de ne pas augmenter la vulnérabilité des personnes et des biens. Mais il existe également d'autres défis pour le territoire, comme la vulnérabilité sociale d'une partie de la population, qui pourrait subir encore plus un éventuel décrochage économique du territoire.

En terme patrimonial, l'un des enjeux est d'endiguer la banalisation architecturale et les menaces pesant notamment sur le bocage, éléments d'identité fort et dans ce sens réels atouts pour le territoire.

Enfin, si le P2AO bénéficie d'une localisation stratégique et d'une irrigation réelle par de grands axes de communication, tout l'enjeu est d'arriver à capter une partie de ces flux qui traversent aujourd'hui le territoire, pour en faire un moteur de développement. Le risque étant, à l'inverse, d'être uniquement traversé par les flux.

1.2 : Scénarios de développement à 2038

Les scénarios résultent d'une démarche prospective qui a cherché à éclairer le devenir du territoire en identifiant des cheminements possibles (et pas forcément souhaitables) pour le P2AO. L'objectif était, à travers chaque scénario, de mettre en avant des forces et faiblesses, des opportunités et des menaces, afin de dégager les premiers grands axes stratégiques du projet de territoire, socle du PADD.

Cette phase prospective s'est appuyée sur les tendances lourdes et les grands enjeux identifiés au sein du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement, repris dans la partie précédente. Les évolutions de la période 2007-2012, ci-dessous, ont servi de point de référence pour élaborer les scénarios.

Diagnostic	
Population (2012)	76 680
Population estimée en 2017	75 500
Variation absolue 2007-2012	-871
Taux de variation annuel	-0,23%
Rythme annuel	-145
Taille des ménages	2,26
Logements (2012)	42 583
Logements estimés en 2017	43 398
Variation absolue 2007-2012 (INSEE)	1 661
Rythme annuel	277
Consommation foncière (2000-2013)	532 ha - 38 ha / an
Emploi (2012)	28 502
Emplois estimés en 2017	28 000
Variation absolue 2007-2012 (INSEE)	-1 052
Rythme annuel	-175
Taux de concentration de l'emploi	101%
Consommation foncière (2000-2013)	158 ha - 11 ha / an

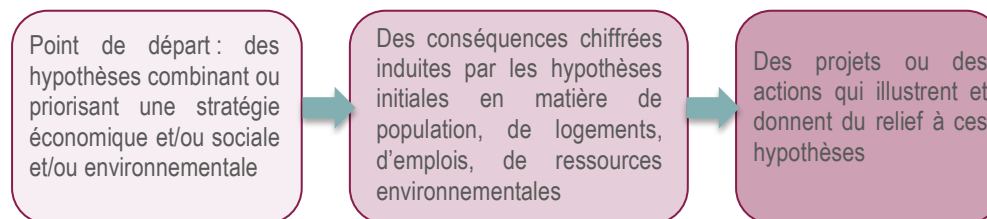
Elle a interrogé la tonalité de développement que les élus du P2AO souhaitaient donner à leur territoire à horizon 2038.

4 scénarios ont ainsi été construits :

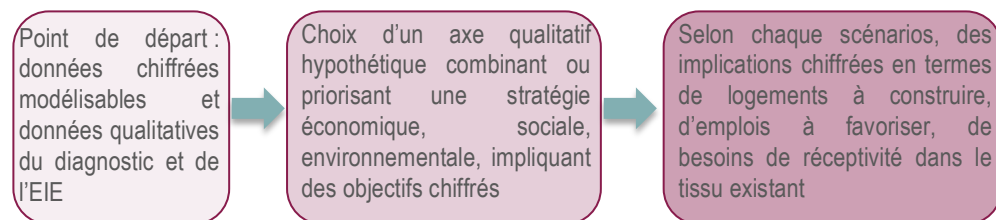
- Le premier illustre les conséquences du maintien des tendances actuelles de développement du territoire (scénario 1),
- Et les trois autres constituent des hypothèses de développement alternatives et contrastées (scénarios 2, 3, 4).

La méthodologie de construction de ces hypothèses et de leurs conséquences a suivi les schémas suivants :

Méthodologie de construction des scénarios



Méthodologie pour la modélisation chiffrée



Pour les scénarios 2, 3 et 4, ont été identifiés les leviers et défis sous-tendus ainsi que les conséquences économiques, démographiques et environnementales de chacun d'entre eux pour faire émerger des pistes de réflexion et faciliter le débat entre les élus. Certains leviers, défis ou conséquences peuvent se retrouver sur plusieurs scénarios.

1.2.1. Scénario 1 : Le fil de l'eau

« Du passé au présent, du présent au passé »

- Les tendances à l'œuvre de long terme se prolongent et les difficultés pour le territoire à s'arrimer aux dynamiques socioéconomiques régionales et inter-régionales s'accroissent.
- En interne, les disparités entre les différents espaces du P2AO s'affirment, à cause d'une exposition inégale face aux difficultés représentées par la reconversion industrielle et agricole.

Contexte élargi – scénario 1



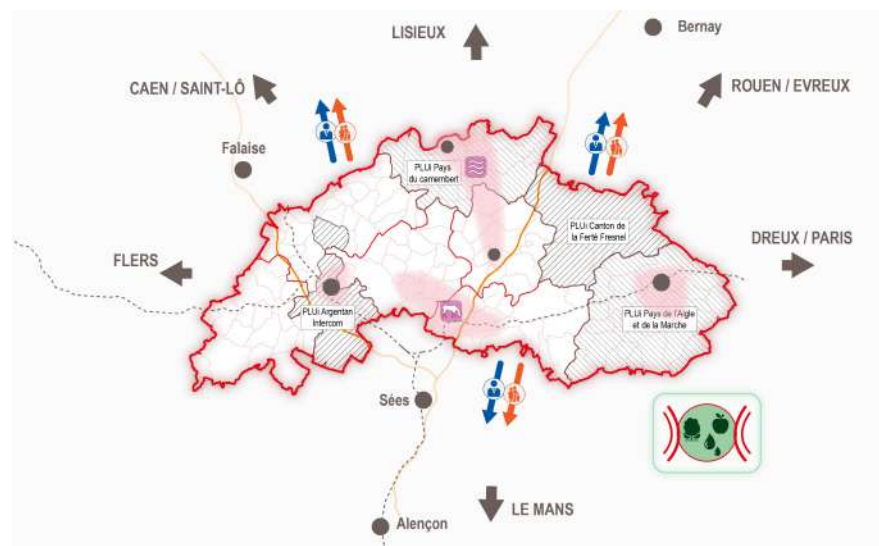
Des coopérations extérieures à affirmer

- ➔ Quelques accroches externes, différenciées selon les sous-espaces du territoire (vers Caen, Lisieux, Evreux, Dreux et Alençon)
- ➔ Mais des synergies avec les agglomérations voisines encore timides et peu organisées

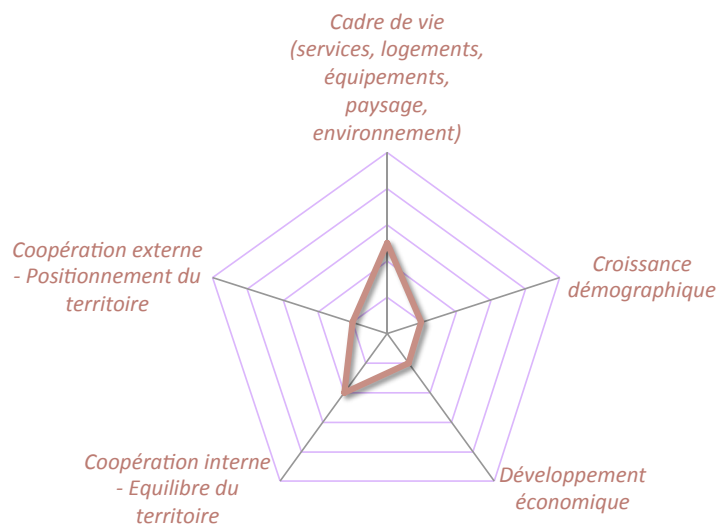
Des flux traversant le territoire à capter

- Des infrastructures autoroutières et ferrées qui traversent le territoire...
- Ⓛ ...Qui peine cependant à s'arrimer à ces flux et à les fixer sur le PETR

Contexte interne – scénario 1



- Des coopérations en interne limitées
- A l'exception de quelques groupes de communes, aux identités plus marquées :
 - Les activités équestres
 - La vallée de la Touques
- Et de la constitution de PLU intercommunaux
- Des difficultés à garder actifs et ménages sur le territoire
- Un territoire peu connecté aux polarités voisines
- Une pression sur les ressources, paysagères comme environnementales



	Scénario I
Population	73 235
Variation population 2018-2038	-2 265
Taux de variation annuel	-0,15%
Rythme annuel	-113
Taille des ménages	1,90
Logement	48 505
A construire	5 107
Rythme annuel	255
Lgts / ha dédiés à l'extension	10
Emploi	26 294
Variation 2018-2038	-1 706
Rythme annuel	-85
Taux de concentration de l'emploi	100%
Utilisation du tissu urbain	
Besoin pour l'habitat dans l'enveloppe urbaine	45%
Besoin pour les activités économiques dans l'espace mixte	60%
Surfaces en extension / an	16,5
Habitat	14
Parcs d'activités	-
Equipements	2,5

1.2.2. Scénario 2 : Les bastions

« La course aux identités »

- Ce scénario met en lumière les trois grandes identités qui colorent le SCoT. Les ressources internes sont préservées ; l'entre-soi, les terroirs et les savoir-faire propres à chaque espace sont privilégiés. Le P2AO s'affirme alors comme un territoire composé de trois bassins de vie, échelles de solidarités et de proximité dans lesquels se retrouvent les habitants.
- Ce scénario renforce les polarités au sein de chaque espace identitaire – Est, Centre, Ouest – permettant un maillage très fin des équipements et des réponses aux enjeux d'un modèle social commun : la proximité.
- Les activités emblématiques, le paysage et la nature sont mis en valeur au profit des habitants.

Contexte élargi – scénario 2



Contexte interne – scénario 2



Les conséquences économiques

- L'économie s'appuie sur l'artisanat et les productions du terroir,
- Les services et commerces sont très qualitatifs, en écho au pouvoir d'achat plus élevé des nouveaux résidents,
- Les circuits courts (agriculture) sont valorisés, et l'économie circulaire monte en puissance (gestion / valorisation des déchets...)
- Les entreprises productives liées au secteur équin, à l'agroalimentaire ou à la métallurgie restent sur le territoire par tradition,
- L'accessibilité interne et numérique est renforcée.

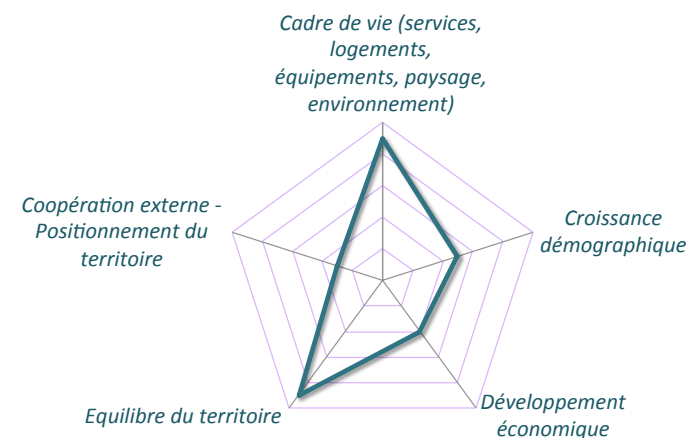
Les conséquences démographiques

- Le nombre d'habitants augmente légèrement, ceux-ci étant attirés par le maintien d'une identité rurale assumée,
- Les cibles de population visées par les politiques menées sont les actifs en fin de carrière et les retraités à haut pouvoir d'achat, désireux de s'installer dans les écrins du territoire.

Les conséquences environnementales

- Le territoire s'inscrit dans une recherche de performance énergétique, avec le développement des énergies renouvelables qui s'organisent en boucles d'approvisionnement locales,
- Des actions de rénovation énergétique sont menées sur le parc ancien et neuf (bioclimatisme, modes de construction durables...),
- La pression foncière est contenue par la croissance démographique limitée et grâce à l'accent mis sur la réhabilitation des logements anciens,
- La gestion des risques (et en particulier des inondations) est optimale.

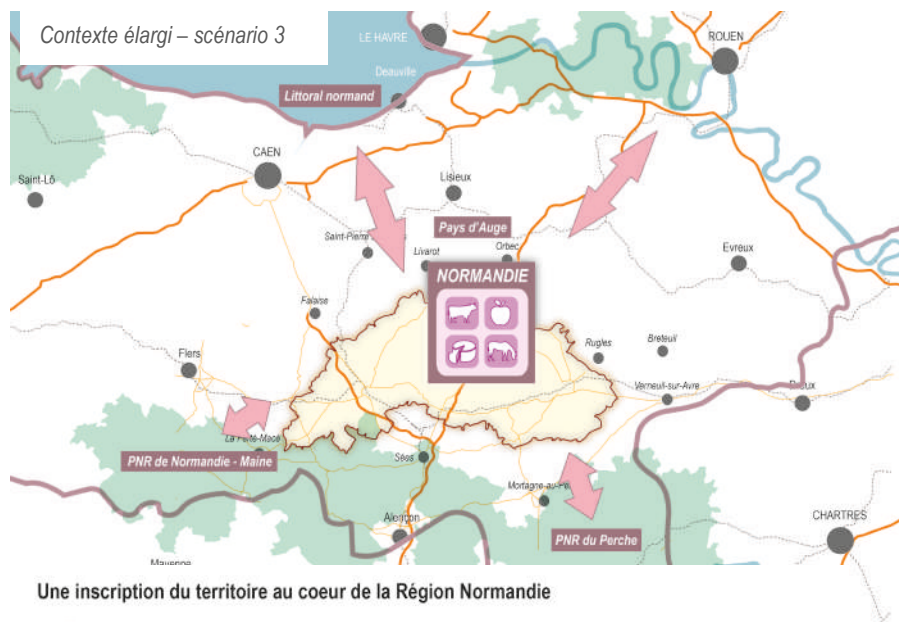
	Scénario 2
Population	76 708
Variation population 2018-2038	1 208
Taux de variation annuel	0,08%
Rythme annuel	60
Taille des ménages	1,86
Logement	50 721
A construire	7 323
Rythme annuel	366
Lgts / ha dédiés à l'extension	10
Emploi	28 497
Variation 2018-2038	497
Rythme annuel	25
Taux de concentration de l'emploi	102%
Utilisation du tissu urbain	
Besoin pour l'habitat dans l'enveloppe urbaine	60%
Besoin pour les activités économiques dans l'espace mixte	50%
Surfaces en extension / an	18,5
Habitat	15
Parcs d'activités	1
Equipements	2,5



1.2.3. Scénario 3 : La Normandité

« Un pour tous, tous pour un »

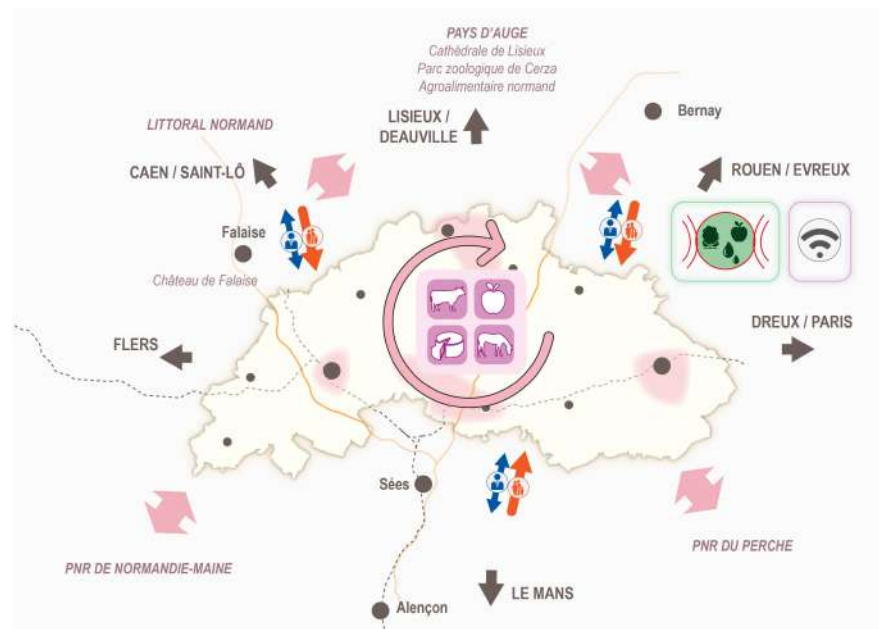
- Dans ce scénario, le territoire entame une politique forte de développement touristique et de marketing territorial à l'échelle régionale. Les activités développées alors allient modernité et tradition sous le prisme d'une identité collective partagée : « la Normandité ».
- Le territoire fait le choix de se positionner sur une aire de coopération normande, en faisant jouer les complémentarités de chaque espace pour une expérience unique associant littoral / rétro littoral et arrière-pays.



Une inscription du territoire au coeur de la Région Normandie

- Des liens touristiques tissés avec les PNR voisins, le Pays d'Auge et avec le littoral normand
- Une mise en valeur des produits typiquement normands
- Une cohésion recherchée à l'échelle de la Région

Contexte interne – scénario 3



- Des coopérations et complémentarités internes au territoire...
...Permettant de porter l'identité collective normande du Pays à grande échelle
- Une ouverture du territoire, en lien avec les attracteurs touristiques alentours
- Un marketing territorial permis par une bonne desserte numérique
- Une gestion réfléchie des ressources et une valorisation des paysages normands, mais une augmentation de la pression foncière
- Une relance de l'emploi par la tertiarisation, et une attractivité résidentielle renouvelée

Les conséquences économiques

- L'économie s'appuie sur l'artisanat, les savoir-faire et les services pour satisfaire les besoins des habitants et touristes, en forte croissance,
- Le tissu productif se maintient, mais entre en concurrence avec le développement résidentiel et touristique (gestion des flux, de l'offre foncière...),
- Les circuits courts sont valorisés, et l'économie circulaire monte en puissance (gestion / valorisation des déchets...),
- Les aménités touristiques (hébergement, restauration, commerces) entraînent la création de nouveaux emplois,
- L'accessibilité externe du territoire (autoroutière, ferroviaire, numérique) se renforce.

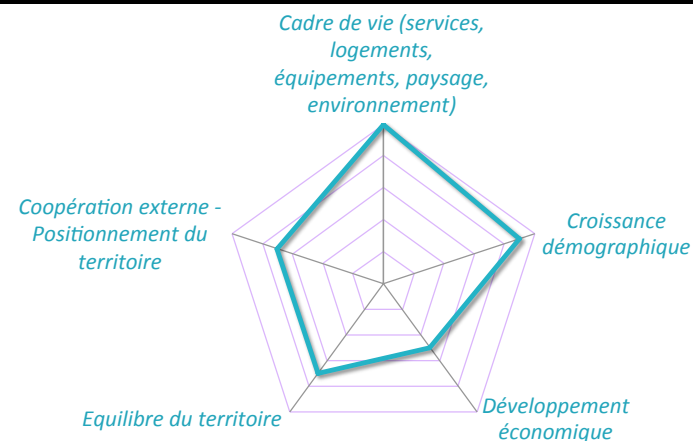
Les conséquences démographiques

- La population s'accroît fortement et l'offre de logements se diversifie afin de répondre aux besoins différenciés des ménages (jeunes, aînés, personnes handicapées, familles avec et sans enfants...),
- Les déplacements sont optimisés à la fois au sein du territoire (mobilités douces entre les sites touristiques et les centralités, transport à la demande, covoiturage...) et à l'échelle de la Normandie (intermodalité des gares...).

Les conséquences environnementales

- Le territoire s'inscrit dans une recherche de performance énergétique, via le développement des énergies renouvelables et la rénovation énergétique du parc de logements,
- Une attention particulière est portée à la ressource en eau tant sur le plan qualitatif que quantitatif pour être en mesure d'accueillir les nouvelles populations et entreprises,
- La pression foncière s'accroît pour répondre aux besoins résidentiels comme économiques,
- La gestion des risques est optimisée pour minimiser l'exposition des personnes,
- Le cadre environnemental et paysager est valorisé pour son potentiel d'attraction.

	Scénario 3
Population	80 785
Variation population 2018-2038	5 285
Taux de variation annuel	0,35%
Rythme annuel	264
Taille des ménages	1,96
Logement	51 297
A construire	7 899
Rythme annuel	395
Lgts / ha dédiés à l'extension	12
Emploi	32 713
Variation 2018-2038	4 713
Rythme annuel	236
Taux de concentration de l'emploi	105%
Utilisation du tissu urbain	
Besoin pour l'habitat dans l'enveloppe urbaine	50%
Besoin pour les activités économiques dans l'espace mixte	70%
Surfaces en extension / an	23,5
Habitat	16
Parcs d'activités	5
Equipements	2,5

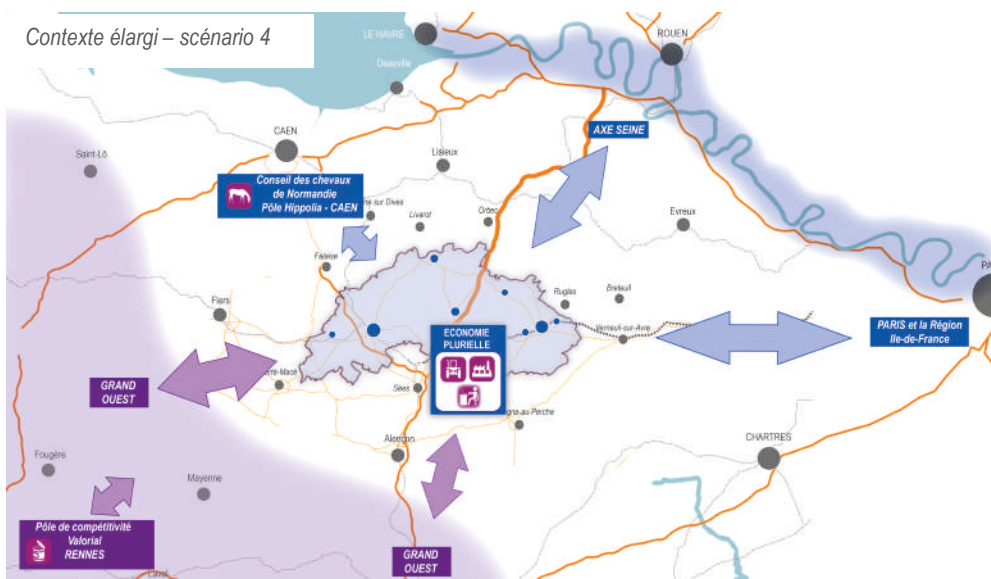


1.2.4. Scénario 4 : L'interface

« Une histoire économique à réinventer »

- Le P2AO affirme son positionnement économique à l'interface des dynamiques du littoral normand, du Grand Ouest et de l'Axe Seine. Il donne de l'ampleur à son identité productive en s'insérant dans les flux économiques de large échelle.
- Ce scénario privilégie alors le développement et l'aménagement économiques, et l'accueil associé des jeunes actifs. Il tend également à renforcer la diversité du tissu économique productif (avec un développement des industries et des services aux entreprises).

Contexte élargi – scénario 4



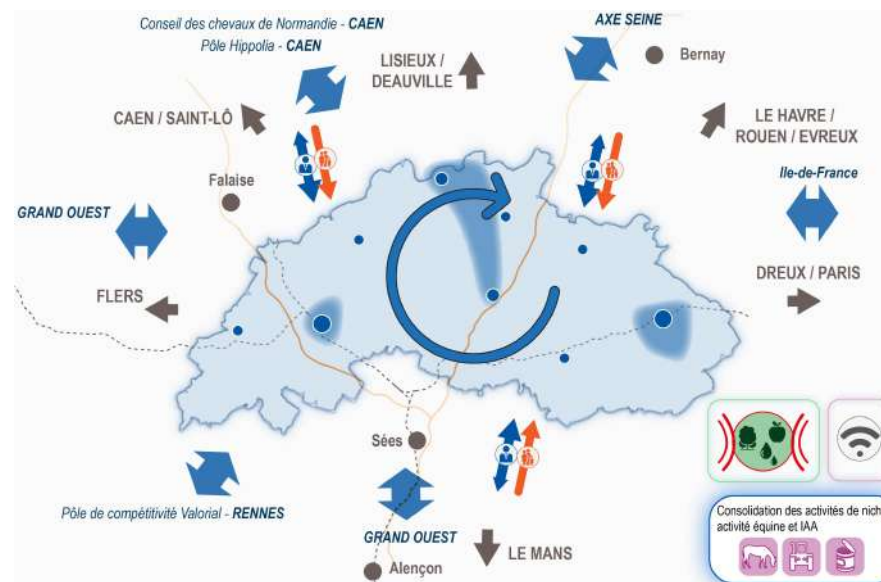
Un territoire inscrit dans les dynamiques économiques environnantes

- Des synergies créées avec les pôles de compétitivité et d'innovation voisins
- Confortant notamment les activités équine et l'industrie agro-alimentaire
- Des échanges rejoignant la dynamique de l'Axe Seine

En interne, une économie variée et en mouvement

- Un ADN agricole et industriel très présent
- Et un secteur tertiaire qui s'affirme

Contexte interne – scénario 4



- Une valorisation des ressources économiques du territoire...
- ...Avec une affirmation des principaux pôles d'emplois, qui sont les pôles de vie du territoire
- Le rayonnement et développement des activités de niche : équine, IAA
- Le développement de synergies avec les pôles économiques voisins
- Des échanges économiques solidifiés, accompagnés d'installations d'actifs au sein du Pays
- Un développement du numérique sur le territoire, en priorité dans les espaces urbains et parcs d'activités
- Une gestion des ressources environnementales (eau), mais une pression accentuée sur les paysages (bocage)

Les conséquences économiques

- L'image économique du P2AO est renouvelée, mettant l'accent sur :
 - Des activités de pointe (déjà présentes et à conforter),
 - Un réseau de sous-traitance et de services aux entreprises (audit, comptabilité, juridique...),
 - Une stratégie de constitution de filières,
- L'économie se diversifie vers des métiers à haute valeur ajoutée attirant de nouveaux types d'actifs,
- La pression foncière dépend des typologies des pôles d'emploi et des entreprises présentes,
- Des partenariats externes se créent ou se renforcent avec les pôles de compétitivité et de recherche voisins (Rennes, Caen, Rouen...),
- L'offre de formations liées aux besoins des entreprises se renforce,
- L'accessibilité externe (autoroutière, ferroviaire, numérique) s'étoffe,
- L'agriculture est valorisée pour ses productions, en lien avec le développement de l'agroalimentaire.

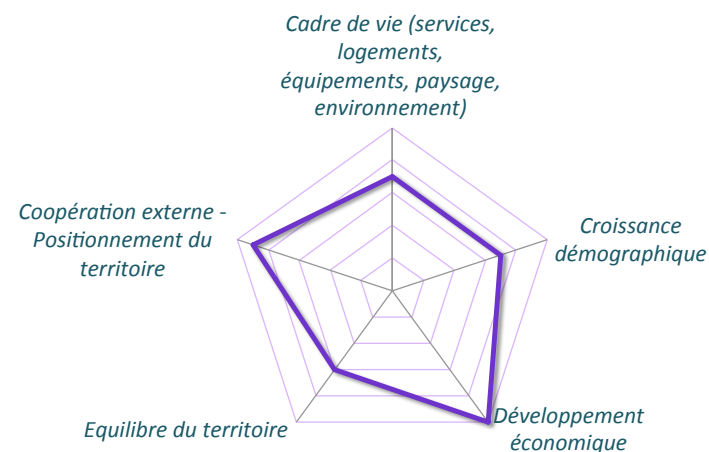
Les conséquences démographiques

- De nouveaux actifs arrivent sur le territoire contribuant au renouvellement de la main d'œuvre, à la pérennisation des savoir-faire et au rajeunissement de la population,
- L'offre de logements, d'équipements et de services s'étoffe et s'organise autour des pôles d'emplois (hôtellerie, crèches, écoles, centres de santé...).

Les conséquences environnementales

- Une attention particulière est portée à la ressource en eau tant sur le plan qualitatif que quantitatif pour être en mesure d'accueillir les nouvelles populations et entreprises,
- La consommation foncière dépend de l'ambition économique et résidentielle de chaque espace,
- Le cadre paysager et environnemental est valorisé en lien avec le potentiel économique du territoire (développement des énergies renouvelables, cadre de vie agréable pour les actifs et entreprises...)

	Scénario 4
Population	79 275
Variation population 2018-2038	3 775
Taux de variation annuel	0,25%
Rythme annuel	189
Taille des ménages	2,05
Logement	48 601
A construire	5 203
Rythme annuel	260
Lgts / ha dédiés à l'extension	18
Emploi	35 508
Variation 2018-2038	7 508
Rythme annuel	375
Taux de concentration de l'emploi	108%
Utilisation du tissu urbain	
Besoin pour l'habitat dans l'enveloppe urbaine	40%
Besoin pour les activités économiques dans l'espace mixte	40%
Surfaces en extension / an	24,5
Habitat	9
Parcs d'activités	13
Equipements	2,5



1.3 : Analyse de la performance des scénarios

Chaque scénario d'évolution présentait des spécificités, avec ses points forts comme ses risques :

- Le scénario fil de l'eau se fonde sur une limitation très marquée des coopérations aussi bien en interne qu'en externe. Ainsi, à grande échelle, le P2AO demeure un espace traversé par les flux sans arriver à tirer profit des infrastructures qui le desservent. Au sein du SCoT, les disparités locales s'accroissent par l'absence de stratégie territoriale globale et le territoire peine à conserver les actifs et les ménages sur le long terme.
- Dans le scénario des bastions, le P2AO se structure en trois grands espaces de fonctionnement marqués par les identités « historiques » du territoire. Au sein de ces trois « pétales » prévaut une logique de proximité et de solidarité, via un maillage fin d'équipements et de services, des centralités reconquises et une préservation des ressources. En revanche, les coopérations sont inexistantes entre les trois espaces et vers l'extérieur (mise à part la partie augeronne). Si l'attractivité résidentielle est retrouvée, les bassins d'emplois perdent en aura et les actifs quittent le P2AO.
- Dans le scénario de la Normandité, le P2AO revendique son appartenance régionale à travers ses spécificités locales liées (savoir-faire, gastronomie, paysages...) via notamment une stratégie touristique de grande échelle. Le développement des services permet une relance de l'emploi par le tertiaire (services aux particuliers) et l'attractivité résidentielle se redresse, cause néanmoins de pression foncière impactant paysages et ressources environnementales.
- Dans le scénario de l'interface, le P2AO valorise et diffuse à grande échelle son identité productive en renforçant les coopérations avec les pôles de compétitivité voisins. Son ADN industriel et agricole s'affirme, et une tertiarisation (services aux entreprises et aux particuliers) s'amorce. La population se renouvelle alors grâce à l'arrivée d'actifs sur le territoire, qui doit cependant faire face à une pression grandissante sur ses ressources et paysages.

	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Population	73 235	76 708	80 785	79 275
Variation population 2018-2038	-2 265	1 208	5 285	3 775
Taux de variation annuel	-0,15%	0,08%	0,35%	0,25%
Rythme annuel	-113	60	264	189
Taille des ménages	1,90	1,86	1,96	2,05
Logement	48 505	50 721	51 297	48 601
A construire	5 107	7 323	7 899	5 203
Rythme annuel	255	366	395	260
Lgts / ha dédiés à l'extension	10	10	12	18
Emploi	26 294	28 497	32 713	35 508
Variation 2018-2038	-1 706	497	4 713	7 508
Rythme annuel	-85	25	236	375
Taux de concentration de l'emploi	100%	102%	105%	108%
Utilisation du tissu urbain				
Besoin pour l'habitat dans l'enveloppe urbaine	45%	60%	50%	40%
Besoin pour les activités économiques dans l'espace mixte	60%	50%	70%	40%
Surfaces en extension / an	16,5	18,5	23,5	24,5
Habitat	14	15	16	9
Parcs d'activités	-	1	5	13
Equipements	2,5	2,5	2,5	2,5

	1. Le fil de l'eau	2. Les bastions	3. La Normandité	4. L'interface
Croissance démographique	--	+	+++	++
Développement économique	--	-	+	+++
Coopération interne - Equilibre du territoire	-	+++	+	+
Coopération externe - Positionnement du territoire	--	--	++	++
Cadre de vie (services, logements, équipements, paysage, environnement)	+	+++	+++	+

1.4 : Les choix contenus dans le PADD du SCoT du P2AO

Conditions du choix de la stratégie territoriale

L'analyse générale des scénarios a montré qu'aucun d'entre eux ne pouvait être pris individuellement comme élément de structure unique du projet en construction.

Mis à part le fil de l'eau, tous les scénarios ont présenté des éléments complémentaires, spécifiques mais non contradictoires, que les élus ont souhaité retenir en partie afin de répondre aux enjeux identifiés sur le territoire.

Les débats avec les élus, mis en regard des capacités d'accueil réelles du territoire, ont fait évoluer les différents scénarios d'évolution vers un scénario « choisi » pour un projet partagé, fondement du PADD. Si ce sont principalement les scénarios 3 et 4 qui ont le plus séduits les élus du territoire, démontrant l'ambition et la volonté de rayonner à grande échelle en actionnant plusieurs leviers économiques (consolidation de l'ADN industriel et agricole productifs, mais aussi développement des services), la valorisation des différentes identités du territoire, prégnante dans le scénario 2, a également été plébiscitée.

Quelques exigences et points de passage obligés

Ce scénario choisi a constitué le socle de références du Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Les choix se sont portés sur :

- Une croissance démographique retrouvée, avec une arrivée de jeunes actifs permettant de renouveler la population et d'atténuer le vieillissement tendanciel du P2AO, mais aussi de maintenir les équipements notamment en milieu rural. Un maillage fin d'équipements et de services de proximité permettra notamment de réduire les déplacements contraints,
- Un nouvel essor économique fondé à la fois sur les traditions agricoles et industrielles du P2AO, et sur une diversification tertiaire du tissu, en lien avec le renforcement de l'économie présentielle à destination des habitants et touristes,

- Une accroche aux dynamiques normandes, à l'interface du Grand Ouest et de l'Axe Seine, via une amélioration de l'accessibilité du P2AO à la fois « physique » (autoroutière et ferrée) mais aussi numérique, condition sine qua non de l'attractivité,
- La préservation d'un cadre de vie de qualité, fondé sur une diversité paysagère, architecturale, environnementale à la tonalité résolument normande et participant de la richesse et aux identités du territoire,
- Une combinaison entre le rural et l'urbain pour des usages différenciés et complémentaires du territoire,
- Une stratégie environnementale exigeante pour un développement équilibré et peu impactant :
 - Une consommation d'espace vertueuse et optimisée, tout en portant la dynamique de développement différencié souhaitée par le territoire,
 - Une gestion des ressources naturelles durables, porteuse de développement économique local et d'une image attrayante du territoire (cours d'eau, bocage...),
 - Un engagement pour une transition énergétique contributive de la lutte contre le réchauffement climatique, notamment via le développement de la filière-bois,
 - Une préservation et une mise en valeur des spécificités de chaque espace du territoire.

Ces éléments sont apparus comme des points de passage obligés qui reflètent la teneur que doit avoir la construction du PADD. L'objectif est d'éviter les risques identifiés au cours de l'analyse des différents scénarios, en mettant en avant un lien fort entre développements économique, résidentiel, environnement, paysage et cadre de vie.

Les bases de développement retenues

	Scénario choisi
Population	79 120
Variation population 2018-2038	3 620
Taux de variation annuel	0,23%
Rythme annuel	181
Taille des ménages	2,02
Logement	49 000
A construire	5 600
Rythme annuel	280
Lgts / ha dédiés à l'extension	15
Emploi	30 500
Variation 2018-2038	2 400
Rythme annuel	120
Taux de concentration de l'emploi	103%
Utilisation du tissu urbain	
Besoin pour l'habitat dans l'enveloppe urbaine	45%
Besoin pour les activités économiques dans l'espace mixte	40%
Surfaces en extension / an	17
Habitat	11,5 (230 ha)
Parcs d'activités	5,5 (110 ha)

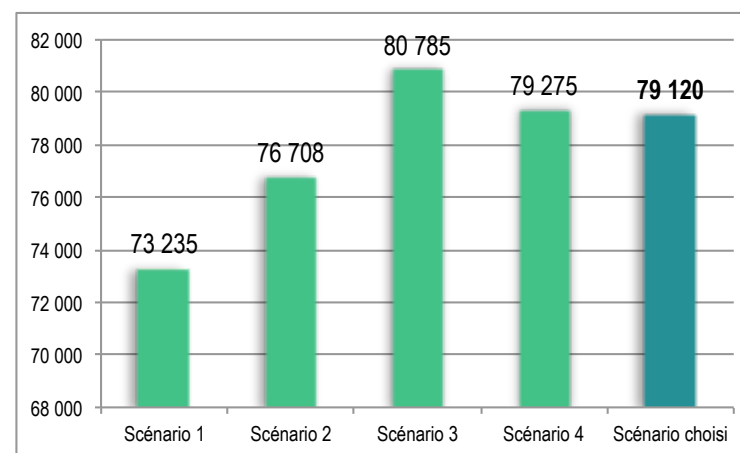
→ L'accueil de population

Le niveau de développement démographique retenu pour le projet de territoire est de 79 120 habitants à l'horizon 2038. Ce choix rejoint peu ou prou le niveau de développement du scénario 4, où la croissance moyenne annuelle de la population était légèrement plus ambitieuse (+0,25% par an). Il exprime ainsi la volonté du territoire d'endiguer la déprise démographique dans laquelle il s'inscrit, pour retrouver un nouvel essor, tout en conservant des perspectives de croissance réalistes.

Cette croissance démographique sera portée au sein du projet de territoire par :

- Une armature urbaine identifiant les polarités du territoire (dont les principales sont l'Aigle et Argentan) à même de diffuser le développement à l'ensemble du P2AO de manière équilibrée,
- Une prise en compte des contraintes de développement spécifiques à certains secteurs du SCoT (topographie, zones inondables, risques de marnières...) au sein de la programmation résidentielle, afin de chaque espace puisse accueillir de nouvelles populations au regard de ses capacités.
- Un renouvellement de la population (relance du solde naturel) ayant pour conséquence de limiter le vieillissement et de maintenir les savoir-faire.

Graphique comparatif des objectifs des scénarios - POPULATION



Pôles	POP 2017 estimée	Poids dans le territoire 2017	Objectif Population 2038	Objectif Poids 2038	Evolution population 2018-2038
Les pôles urbains majeurs	20 786	27,5%	22 707	28,7%	1 921
Argentan	13 278	17,6%	14 226	18,0%	948
L'Aigle	7 508	9,9%	8 481	10,7%	973
Les pôles d'équilibre	5 402	7,2%	5 697	7,2%	295
Vimoutiers	3 393	4,5%	3 441	4,3%	48
Gacé	2 009	2,7%	2 256	2,9%	247
Les pôles d'irrigation ruraux	11 631	15,4%	12 185	15,4%	554
Ecouché-les-Vallées					
Rânes	4 571	6,05%	4 814	6,08%	243
Trun					
Ferté-en-Ouche	4 095	5,42%	4 289	5,42%	194
Moulins-la-Marche					
Le Merlerault					
Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe	2 965	3,93%	3 082	3,90%	117
Sap-en-Auge					
Les communes rurales	37 681	49,9%	38 531	48,7%	850
CDC Argentan Intercom	16 067	21,3%	16 295	20,6%	228
CDC Pays de l'Aigle	14 458	19,1%	14 873	18,8%	415
CDC Vallées d'Auge et du Merlerault	7 156	9,5%	7 363	9,3%	207
SCoT du P2AO	75 500	100%	79 120	100%	3 620

→ Les logements

Le parc de logements à 2038 est estimé à 49 000 logements, ce qui s'avère supérieur aux scénarios 1 et 4 (notamment à cause d'une taille moyenne des ménages plus élevée dans ce dernier). Cette estimation s'est faite en deux temps :

1. Estimation du besoin en résidences principales lié au desserrement des ménages et à l'accueil de nouvelles populations, découlant des objectifs de croissance démographique.

Ce calcul est réalisé sur la base des hypothèses de desserrement exprimées dans le tableau ci-contre, avec une taille moyenne des ménages de 2,02 sur l'ensemble du P2AO (contre 2,2 en 2017).

En suivant ces hypothèses, le parc nécessaire de résidences principales en 2038 représente environ 39 180 logements, soit 4 850 logements supplémentaires par rapport au parc de résidences principales de 2017. Ces 4 850 logements sont suffisants pour non seulement maintenir le niveau de population de 2017, mais aussi accueillir 3 620 nouveaux habitants à l'horizon 2038.

Polarités du SCoT	Nombre de personnes par résidence principale en 2017	Nombre de personnes par résidence principale en 2038	Caractéristique du desserrement
Pôles urbains majeurs	2	1,85	Une inflexion à la baisse ralentie néanmoins grâce à une attractivité renouvelée vis-à-vis de jeunes ménages sans enfant qui fait sentir ses effets à partir de 2030
Pôles d'équilibre	2	1,83	Deux dynamiques différentes animent les pôles d'équilibre, entre un vieillissement plus marqué de Vimoutiers qui maintient son niveau de population et un renouvellement de la population de Gacé, qui attire de nombreux actifs en lien avec le développement de ses activités économiques
Pôles d'irrigation ruraux	2,2	2	Un repli lié au vieillissement déjà engagé, mais qui reste contenu grâce à l'arrivée de familles attirées par l'offre de services et d'équipements de proximité des pôles d'irrigation
Communes rurales	2,3	2,2	Une structure familiale plus affirmée, qui limite le vieillissement de la population des communes rurales, et permet le maintien des savoir faire locaux et des équipements
SCoT du P2AO	2,2	2,02	

2. Prise en compte des évolutions du parc de logements

L'évolution de la vacance

Les élus du P2AO se sont prononcés en faveur d'une reconquête des centres-bourgs via notamment une remobilisation des logements vacants (mise aux normes notamment énergétique, traitement des façades...), avec un objectif de 400 logements vacants remis sur le marché à l'horizon 2038. Le parc de logements vacants en 2038 s'élèverait donc à 4 600 logements.

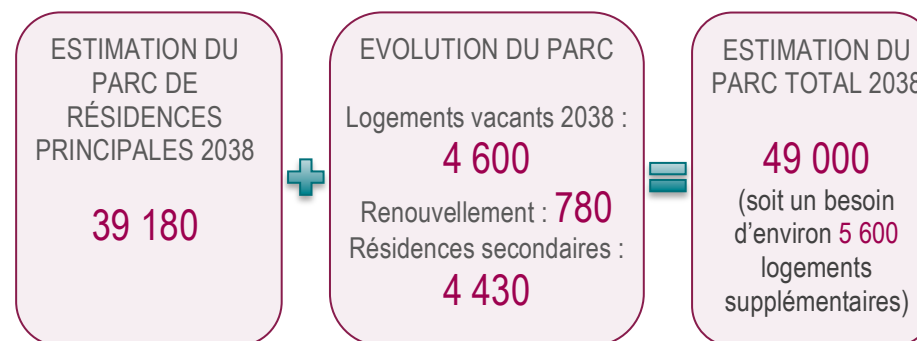
Le renouvellement du parc

Cela comprend à la fois les logements créés à l'occasion d'opérations de démolition / reconstruction, mais aussi les changements d'usage... Dans la même optique de requalification des secteurs via des opérations de renouvellement urbain, un objectif de 780 nouveaux logements a été fixé à l'horizon 2038.

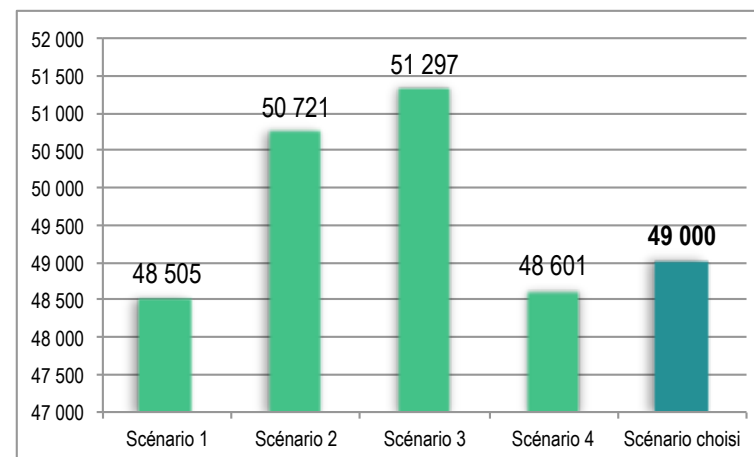
L'évolution des résidences secondaires

Le P2AO entend faire valoir ses spécificités au sein de la Grand Normandie, en lien avec une valorisation de son potentiel touristique. Afin d'augmenter sa capacité d'accueil touristique, un objectif de 350 nouvelles résidences secondaires a été fixé pour l'ensemble du territoire, pour un total de 4 430 résidences secondaires à l'horizon 2038.

Le parc total de logements à atteindre en 2038 pour répondre aux objectifs de croissance démographique est donc estimé à :



Graphique comparatif des objectifs des scénarios - LOGEMENTS



En termes de répartition des objectifs de logements par polarités et par intercommunalités, on retrouve un renforcement des pôles au sein du territoire, découlant logiquement de leur renforcement démographique.

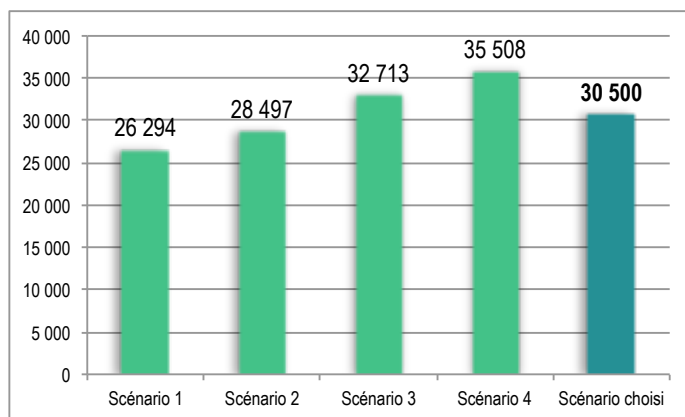
Pôles	Parc de logements 2017 (inclus)	Poids des logements dans territoire 2017	Ventilation logts par pôle 2017	Objectif poids 2038	Ventilation logts par pôle 2038	Parc de logements 2038
Les pôles urbains majeurs	12 503	28,8%	100,0%	29,8%	100,0%	14 611
Argentan	7 639	17,6%	61,1%	18,4%	61,7%	9 016
L'Aigle	4 864	11,2%	38,9%	11,4%	38,3%	5 595
Les pôles d'équilibre	3 290	7,6%	100,0%	7,8%	100,0%	3 827
Vimoutiers	2 084	4,8%	63,3%	4,8%	61,0%	2 333
Gacé	1 206	2,8%	36,7%	3,1%	39,0%	1 494
Les pôles d'irrigation ruraux	6 778	15,6%	27,2%	16,1%	100,0%	7 873
Ecouché-les-Vallées	2 504	5,8%	36,9%	6,0%	37,1%	2 919
Rânes						
Trun						
Ferté-en-Ouche	2 416	5,6%	35,6%	5,8%	35,9%	2 825
Moulins-la-Marche						
Le Merlerault	1 858	4,3%	27,4%	4,3%	27,0%	2 129
Sainte-Gauburge-Sainte-Colombe						
Sap-en-Auge						
Les communes rurales	20 827	48,0%	100,0%	46,3%	100,0%	22 675
CDC Argentan Intercom	8 278	19,1%	39,7%	18,0%	39,0%	8 833
CDC Pays de l'Aigle	7 782	17,9%	37,4%	17,4%	37,5%	8 512
CDC Vallées d'Auge et du Merlerault	4 766	11,0%	22,9%	10,9%	23,5%	5 330
SCoT du P2AO	43 398	100,0%		100,0%		48 987

→ Les emplois

Le P2AO entend renforcer son ADN industriel et agricole, en consolidant notamment certaines filières spécifiques au territoire, comme les activités équine, les circuits courts et de proximité et les productions agricoles de qualité, l'industrie agroalimentaire... En lien avec le développement du numérique et la croissance démographique, le territoire entend également étoffer son offre d'emplois tertiaires. Via le renforcement et la valorisation de ses parcs d'activités vitrines, connectés aux axes de communication, le P2AO pourra affirmer ses accroches avec les dynamiques du Grand Ouest et de l'Axe Seine, à l'échelle de la Grande Normandie et au delà.

Découlant de cette stratégie volontariste, le P2AO désire affirmer son attractivité par l'emploi, avec une augmentation de son taux de concentration de l'emploi, passant de 102 à 103. Il s'agira alors de créer 2 400 emplois supplémentaires entre 2018 et 2038, soit 120 par an en moyenne. Ainsi, le projet de territoire se révèle plus ambitieux que les scénarios 1 et 2, mais moins que les scénarios 3 et 4, dans une optique de développement réaliste. A noter que les projections d'emplois ne constituent pas des objectifs à proprement parler : le SCoT ne crée pas d'emplois mais réunit les conditions propices au développement économique. En partie en lien avec la volonté de développer des activités tertiaires et des services à destination des habitants et des touristes, les élus se sont orientés vers un développement des activités économiques au sein du tissu urbain mixte de l'ordre de 40%.

Graphique comparatif des objectifs des scénarios - EMPLOIS

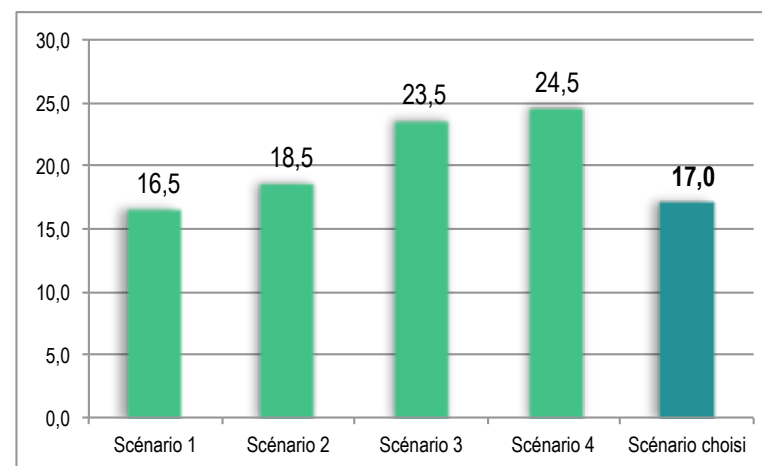


→ La consommation d'espace

Les surfaces associées à ces objectifs résidentiels et économiques prennent en compte les évolutions législatives récentes et les nouvelles préoccupations en matière de développement urbain raisonné. L'utilisation de l'espace urbanisé sera privilégiée, à la fois pour le développement résidentiel (avec un minimum de 45% des logements à remobiliser ou construire au sein du tissu existant) comme pour l'implantation des activités économiques (pour 40% minimum au sein de l'espace urbain mixte) et via l'optimisation des zones d'activités existantes (requalification, réaménagement...).

Conscients d'une nécessaire conciliation entre qualité de vie et paysages, maintien de l'agriculture et équilibres du développement, les élus ont veillé à un projet attentif à la consommation foncière. Le projet retenu envisage une consommation d'espace maximale en extension de 340 hectares à l'horizon 2038, soit 17 hectares par an en moyenne. Ces objectifs représentent une division par 2,6 de la consommation d'espace enregistrée au cours des 10 précédant l'arrêt du SCoT, de l'ordre de 42 ha par an en moyenne (voir *Analyse et justification de la consommation d'espace*). Au sein de cette enveloppe, 230 ha sont dédiés au développement résidentiel, et 110 hectares au développement économique.

Graphique comparatif des objectifs des scénarios – CONSOMMATION D'ESPACE



→ Les ressources naturelles et environnementales

La politique environnementale cherche quant à elle à préserver sur le long terme les ressources naturelles, agricoles et forestières, en lien avec la volonté d'une attractivité renforcée liée à la qualité du cadre de vie de qualité :

- La bonne gestion des ressources, sur le long terme, apparaît comme une condition première du développement. En particulier, le territoire doit veiller à une eau suffisante et de qualité afin d'être à même d'accueillir entreprises et habitants.
- Le P2AO fait également le choix de continuer à s'engager dans la transition énergétique (développement des énergies renouvelables, rénovation énergétique du bâti...) et de ce fait contribuer à la lutte contre le changement climatique.
- La qualité de l'air est également un thème dont le territoire souhaite se saisir. Le développement des mobilités douces et alternatives à la voiture individuelle carbonée est par exemple un levier à activer afin de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Territoire de paysages, le P2AO souhaite également valoriser ses ressources paysagères, dont la diversité (plaines, bocage, cours d'eau...) est socle d'attractivité.

Les axes du PADD en réponse à ce choix

Le positionnement du territoire est le suivant : « **Le P2AO, une normandité singulière connectée aux espaces de flux du Grand Ouest et de l'Axe Seine** ». C'est autour de cette idée que se structure l'ensemble du projet.

Le P2AO valorise sa position stratégique en affirmant ses accroches vers l'extérieur et en particulier son rôle d'interface entre l'Axe Seine et le Grand Ouest. Son insertion dans les dynamiques de large échelle passe notamment par une affirmation de ses savoir-faire, le mariage de ses différentes identités, la valorisation de ses paysages...

En interne, le territoire du P2AO s'organise via l'affirmation d'une armature urbaine polycentrique pour créer les conditions d'une attractivité nouvelle permettant de renforcer son poids démographique et économique, et d'ainsi inverser les tendances qui ont marqué le territoire ces dernières années.

En jouant sur leurs forces normandes, les identités singulières du territoire (Pays d'Auge, Pays d'Ouche et Pays d'Argentan) organisent les dynamiques internes pour mieux se projeter en direction du Grand Ouest et de l'Axe Seine.

Ainsi, cette stratégie demande de :

- S'organiser pour capter les flux externes et valoriser l'existant déjà présent sur le territoire pour renouer avec un développement global (économique et démographique),
- Modifier l'échelle de la réflexion pour une ouverture propice à une mise en situation d'interface entre les espaces de grands flux.

L'objectif est triple :

- Contribuer au développement de la nouvelle région Normandie en faisant du territoire un espace d'accélération et de valorisation des flux Axe Seine – Grand Ouest,
- Faire rayonner le territoire par delà son périmètre au travers de ses spécificités touristiques, productives, culturelles et patrimoniales,
- Susciter une nouvelle attractivité équilibrée à l'ensemble du territoire pour la reconnaissance d'un arrière-pays rural et normand dynamique.

Ce projet propose trois grands axes stratégiques pour le développement futur du SCoT du Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche :

- 1. Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarités humaines et territoriales

Dans l'optique d'intégrer l'ensemble du P2AO dans une dynamique de développement porteuse, l'affirmation d'une armature territoriale est essentielle. Elle est en effet gage de diffusion du développement de manière équilibrée à tous les espaces du territoire, et selon les capacités de chacun. Ce maillage de pôles

solidaires est également un levier pour renforcer des bassins de vie à échelle humaine, permettant aux habitants et visiteurs du P2AO d'accéder à toute une gamme de services, d'équipements et de commerces, participant du bien vivre sur le territoire.

En lien avec cette structuration urbaine, les différents pôles du territoire veilleront à proposer une offre de logements suffisante pour accueillir de nouvelles populations, mais aussi diversifiée afin de répondre aux besoins de chacun et faciliter les parcours résidentiels au sein du territoire.

Il s'agit également d'optimiser les espaces urbanisés, et notamment de densifier les pôles afin de limiter les développements urbains en extension et permettre une préservation des espaces agricoles et naturels environnants, qui participent grandement de la qualité du cadre de vie du P2AO.

Cet axe inclut également la question des transports. En interne, le développement des mobilités notamment alternatives et durables viendra appuyer l'armature territoriale et la solidarité entre les différents bassins de vie qui la composent. En externe, l'amélioration des liaisons ferrées comme routières vers les pôles environnants extérieurs est le socle d'un renforcement des coopérations et de la dynamique d'ensemble du grand espace normand. De même, l'amélioration des connexions numériques constitue un levier d'attractivité résidentielle, touristique et économique que le P2AO désire actionner pour alimenter ces dynamiques.

→ 2. Révéler les identités authentiques du territoire pour une expérimentation de sa normandité

Affirmer sa position au cœur de la Normandie passe aussi par une valorisation des différents éléments qui y font écho. Cela passe notamment par une bonne gestion environnementale, via la consolidation d'une trame verte et bleue sur l'ensemble du territoire et même au-delà, maillage écologique permettant de renforcer la perméabilité du territoire et ainsi la pérennité des espèces et espaces. En lien avec la bonne gestion des ressources, l'appréhension amont des risques naturels comme technologiques qui concernent le territoire est une condition au

développement urbain durable et à un territoire sécurisé pour ses usagers et habitants.

Une valorisation des productions agricoles de qualité, qui participent aussi avec évidence de l'identité normande du territoire (lait, pommes...), est un moyen de conforter les filières agricoles spécifiques du P2AO comme activités emblématiques de la ruralité, soulignant alors son appartenance normande. Celle-ci se fait également sentir via les paysages du P2AO, entre bocages et cours d'eau, mais aussi via son patrimoine (maisons en pans de bois, présence de nombreux hameaux...). Tout l'enjeu est donc de concilier les urbanisations et ces éléments identitaires clés, pour un territoire valorisant son histoire et ses spécificités.

C'est notamment par ce biais que le P2AO pourra renforcer son caractère touristique, s'affirmer comme destination en incarnant l'arrière-pays normand. Cette promotion du territoire pourra s'appuyer sur différents leviers, comme la mémoire, la nature, la culture, l'industrie... tout autant d'ingrédients bases de l'identité du territoire.

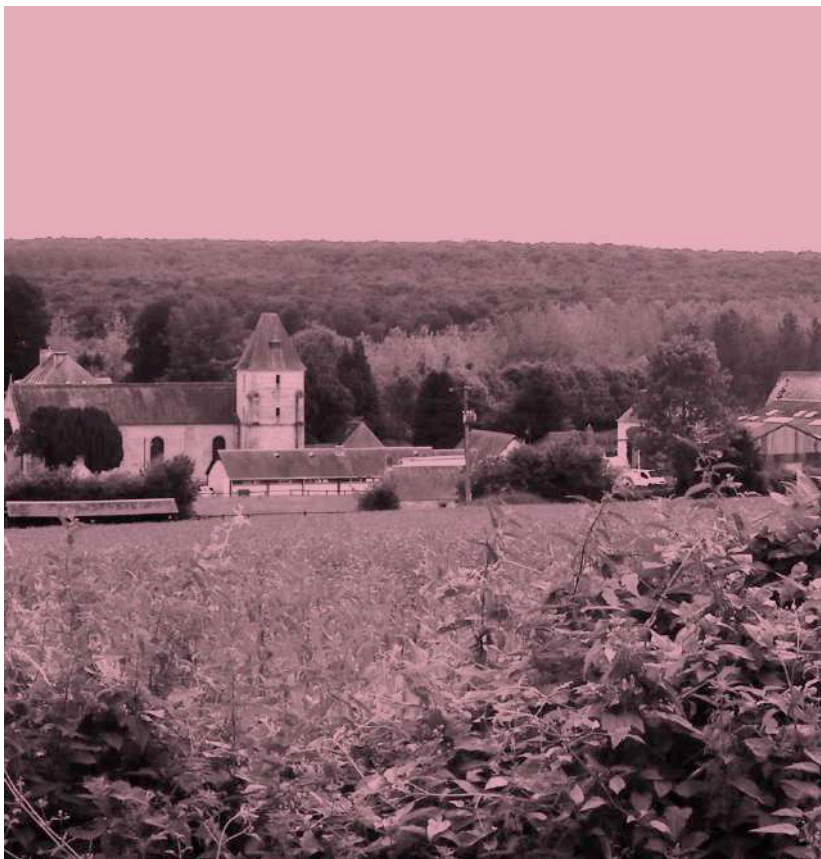
→ 3. Valoriser et diffuser l'identité productive existante du territoire pour s'arrimer aux flux externes et démultiplier l'entrepreneuriat

Le P2AO entend également affirmer son identité productive, en mettant en avant des activités spécifiques (activités équestres, productions agricoles de qualité, industrie agroalimentaire, activités industrielles) et en les mettant en réseau dans l'optique de créer des filières complètes, productrices de valeur ajoutée. En parallèle, le projet du territoire est aussi de développer une offre tertiaire et de services nouvelle, liée à extension du numérique à l'ensemble du P2AO.

Cette stratégie économique suppose une capacité du territoire à proposer une offre foncière et immobilière diversifiée afin de répondre aux besoins en évolution des entreprises. Il s'agit aussi d'améliorer la lisibilité de cette offre à grande échelle pour augmenter son impact, en identifiant des parcs vitrines, connectés aux infrastructures et donc avec les pôles extérieurs.

Une stratégie de filières sous-entend également un développement de l'offre de formation sur le territoire et en lien avec les pôles extérieurs (Caen, Rouen...) pour des actifs formés en correspondance avec les besoins des entreprises du P2AO. Les synergies universitaires et économiques avec les espaces extérieurs et en particulier les pôles de compétitivité sont un levier pour donner plus de visibilité et de force aux savoir-faire spécifiques du territoire, en faisant notamment jouer les complémentarités.

Enfin, dans un contexte de dérèglement climatique, le P2AO s'engage dans une politique de développement des énergies renouvelables sur le territoire, et en particulier de la filière-bois, liée à ses ressources propres. Cette ambition, en plus de permettre une bonne gestion des ressources locales, est aussi source de développement économique local.



II. LES AXES DU PADD EXPRIMES DANS LE DOO

Pour traduire la stratégie et le parti d'aménager retenus dans le PADD du SCoT, le Document d'Orientations et d'Objectifs s'organise en 3 parties, reprenant la trame du PADD pour souligner la concordance entre les deux documents :

Partie 1 : Organiser les complémentarités urbaines et rurales pour renforcer les échelles de solidarités humaines et territoriales

Le PADD du SCoT a souligné l'importance d'affirmer une armature urbaine au sein du P2AO, permettant une diffusion du développement à l'ensemble des espaces, de manière équilibrée. La constitution de bassins de vie, espaces de fonctionnement du SCoT, où les équipements, services et commerces sont accessibles par tous est l'un des leviers d'attractivité forts du territoire. Pour renforcer ces échelles de proximité, les mobilités doivent appuyer l'articulation des différents espaces.

Cinq orientations ont alors été développées dans cette partie du DOO :

→ **Orientation 1.1.** : Renforcer les connexions avec l'extérieur et déployer les mobilités durables en interne

Pour un territoire accessible et connecté aux pôles environnants, le maintien et l'amélioration des infrastructures routières (mise en 2x2 voies de la RD926 entre Argentan et Verneuil-sur-Avre) et ferrées (et en particulier la ligne Paris-Granville) qui irriguent le P2AO est un objectif affiché dans le SCoT. Les gares du territoire (Argentan et l'Aigle) et haltes ferroviaires sont alors des espaces pivots, des points d'accroche du territoire avec l'extérieur, où l'intermodalité doit être développée.

A l'échelle de chaque EPCI, des espaces de fonctionnement, de proximité, ont été identifiés. L'un des objectifs du SCoT est notamment de développer des solutions de développement durables entre ces différents bassins de vie afin de fluidifier les échanges entre ces espaces : pistes cyclables, chemins de randonnée, covoiturage, bornes de recharge électrique, autopartage...

En parallèle, le DOO met en avant la volonté du territoire d'accompagner au mieux le développement numérique au profit de la stratégie touristique, économique, et des déplacements alternatifs.

→ **Orientation 1.2.** : Veiller à une cohérence territoriale au travers d'un réseau de villes et bourgs respectueux de la diversité du P2AO

L'objectif est d'organiser une architecture territoriale et de renforcer le rôle et les capacités d'irrigation du développement des pôles qui maillent le territoire. Ainsi, des pôles urbains majeurs, d'équilibre et d'irrigation ruraux ont été identifiés et ont vocation à faire rayonner le territoire à une échelle plus large par la diversification et l'élévation de l'offre d'équipements et de services.

Des objectifs programmatiques ont alors été établis par pôles et par intercommunalités, en fonction des capacités de chacun, venant affiner les objectifs démographiques du PADD, de 79 120 habitants à 2038, soit une augmentation de 3 620 habitants en 20 ans :

- Le poids des pôles urbains majeurs passe de 27,5% à 28,7% de la population du territoire, ce qui représente une augmentation de 1 921 habitants. La proximité de l'Aigle vis-à-vis de l'Île-de-France a été considérée comme un fort levier au sein de ces objectifs programmatiques.
- Le poids des pôles d'équilibre demeure à 7,2%, avec une différenciation entre la commune de Vimoutiers, désireuse de maintenir sa population et où les disponibilités foncières sont limitées (topographie, risque marnière...), et une ambition de développement plus affirmée à Gacé. L'augmentation de population pour ces deux polarités est de 295 habitants entre 2018 et 2038.
- De même, les pôles d'irrigation ruraux continuent à représenter 15,4% de la population du P2AO, ce qui équivaut à une augmentation de l'ordre de 554 habitants à l'horizon 2038.

- Les communes rurales ont un poids relatif qui diminue, passant de 49,9% à 48,7% de la population du P2AO, sans pour autant perdre de population, puisqu'un objectif de 850 nouveaux habitants est affirmé pour ces espaces.

Cette organisation repose sur la diffusion des fonctions de proximité autour des pôles et sur la recherche de complémentarités pour la mise en évidence de passerelles et de mutualisations (équipements de santé, scolaires...)

→ **Orientation 1.3.** : Maîtriser la consommation d'espace dédiée au développement résidentiel

L'objectif est d'optimiser le foncier et de privilégier les urbanisations au sein de l'enveloppe urbaine afin de limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels en extension. Ainsi, le DOO reprend l'objectif du PADD d'une mobilisation / construction de 45% des besoins en logements au sein de l'enveloppe urbaine. Cette densification des centres est également vectrice de dynamisation et d'attractivité des cœurs de ville.

Ainsi, il est estimé la création de 3 151 logements neufs (55% des besoins) en extension. Afin de maîtriser ces développements urbains, un objectif de 15 logements à l'hectare en moyenne pour l'ensemble du P2AO a été établi. Ces moyennes, détaillées par pôle, sont mutualisées à l'échelle de l'intercommunalité, encourageant alors la mixité des opérations avec des typologies de logements différentes, et permettant l'adaptation des opérations aux différents contextes d'implantation.

En conséquence, les besoins en consommation d'espace dédiée au développement résidentiel ont été estimés à 230 hectares en extension. Les objectifs de consommation d'espace pour le développement économique ont été fixés à 110 hectares. Ainsi, le territoire affiche clairement une volonté de réduire la consommation foncière, avec une division par 2,6 de la consommation d'espace réalisée au cours de la période précédente (42 ha par an en moyenne).

→ **Orientation 1.4.** : Mettre en place une politique de logements pour valoriser le parc actuel et créer de la diversité dans l'offre

Afin de répondre à l'objectif démographique du PADD de 3 620 habitants à l'horizon 2038, un besoin en logements de l'ordre de 5 600 logements neufs ou à remobiliser a été estimé. Ces logements sont nécessaires à la fois pour maintenir le niveau de la population du P2AO (phénomène de desserrement des ménages) mais aussi accueillir de nouveaux ménages, et notamment de jeunes actifs désireux d'avoir des enfants afin de renouveler la population.

L'effort de construction, en lien avec l'armature urbaine du SCoT, se fera majoritairement dans les pôles puisque le parc de logements des pôles représentera en 2038 29,8% de l'ensemble du parc du P2AO, contre 28,8% en 2017. Ce redressement est notable compte-tenu des fortes inerties issues des dernières périodes.

Le SCoT entend prioritairement, lorsque cela est possible, privilégier les espaces au sein de l'enveloppe urbaine et remobiliser l'existant. Il en va de la qualité des centres et de la cohérence du tissu des communes, et donc de l'attractivité globale du territoire. Des objectifs sont également exposés pour un parc de logements de qualité (en termes de confort, de performance énergétique, de matériaux...) encourageant la mixité sociale et générationnelle.

→ **Orientation 1.5.** : Renforcer la présence d'équipements et de services en adéquation avec les caractéristiques des différents espaces de vie pour optimiser les déplacements

Le P2AO est un territoire de proximité, et l'objectif est de conforter cet atout via :

- Un renforcement des équipements, diversifiés, à l'échelle des micro-bassins de vie et en lien avec les mobilités à déployer vers une limitation des temps de déplacements,

- Une attractivité renforcée des centres-villes et bourgs pour davantage de fréquentation, favorables aux commerçants et à l'animation,
- Une armature commerciale comprenant trois niveaux de pôles, en lien avec l'armature urbaine du SCoT : les *polarités commerciales majeures* à la zone de chalandise intercommunale où seront prioritairement implantés les nouveaux commerces de plus de 1 000 m², les *polarités d'équilibre centrale* au rayonnement pluri-communal, et les *polarités d'irrigation rurale* qui jouent un rôle structurant à l'échelle locale.

Les commerces, vecteurs d'animation et de sociabilité, sont localisés préférentiellement dans les centralités, au sein des enveloppes urbaines. Les espaces commerciaux de périphérie ont quant à eux vocation à accueillir des commerces dont la taille et les flux générés sont incompatibles avec l'espace urbain, afin de ne pas engendrer de nuisances pour les habitants et usagers.

Partie 2 : Révéler les identités authentiques du territoire pour une expérimentation de sa normandité

Le PADD du SCoT met en avant la volonté forte du P2AO de valoriser les différentes identités qui le composent : Pays d'Auge, d'Ouche et d'Argentan, en lien avec son inscription dans la grande région normande. Cela passe notamment par une valorisation de ses ressources environnementales, de ses paysages et productions, et par une promotion de ces spécificités territoriales de qualité, notamment sous un angle touristique.

Cinq orientations ont alors été développées dans cette seconde partie du DOO :

- **Orientation 2.1.** : Pratiquer une gestion environnementale qualitative pour magnifier et valoriser le cadre de vie naturel

Une trame verte et bleue a été identifiée à l'échelle SCoT. L'objectif est de préserver voire conforter un maillage écologique cohérent à l'échelle du P2AO et en lien avec les territoires voisins afin de préserver la perméabilité du territoire.

Ainsi, le maintien des espèces et des différents milieux est assuré. Ainsi des préconisations sont élaborées dans le DOO, relatives à chaque espace de la trame verte et bleue : les réservoirs de biodiversité et leurs abords, les continuités écologiques (en milieu urbain également) et les milieux humides et cours d'eau.

Des objectifs sont également exposés afin d'encourager une bonne gestion des ressources dans le temps, et en particulier des déchets en développant l'économie circulaire) et de l'eau. Pour cette dernière, il s'agit en effet à la fois de protéger la ressource en eau en veillant à la qualité des eaux superficielles et souterraines, mais aussi de sensibiliser à une bonne gestion quantitative de l'eau, et ce dès l'échelle de l'utilisateur.

- **Orientation 2.2.** : Gérer les risques pour une expérimentation apaisée du territoire

L'objectif est d'ici de développer une connaissance fine du territoire et des risques auxquels il est exposé afin de ne pas augmenter la vulnérabilité des personnes et des biens sur le territoire. Cela participe du bien être des habitants ainsi que des visiteurs, et d'un territoire durable.

Des préconisations sont alors avancées dans le DOO, différenciées selon les risques : inondations, feux de forêts, marnières, transport de matières dangereuses... Il s'agit de prévenir les risques via une mise en œuvre des PPR, des PGRI (Loire Bretagne et Seine Normandie) et une prise en compte des informations issues d'autres sources comme les atlas des zones inondables, les études sectorielles...

Il s'agit également de développer une culture généralisée, pour sensibiliser l'ensemble des acteurs aux risques existants sur le territoire. Cela permet de mieux définir les conditions de maîtrise et d'acceptabilité des impacts.

- **Orientation 2.3.** : Préserver l'espace agricole et valoriser les productions pour le maintien de l'identité rurale du territoire

Concernant la préservation des espaces agricoles, l'objectif est d'articuler au mieux urbanisations et bon fonctionnement des exploitations, sans lequel ne pourra se faire le renforcement des filières liées aux productions du territoire. Ainsi les développements urbains tiendront compte de leurs impacts sur les espaces agricoles, et veilleront à ne pas entraver leur fonctionnement.

L'objectif est aussi de diversifier les activités primaires, notamment vers des activités accessoires créatrices de valeur ajoutée, comme les activités de vente, de transformation, touristiques et de loisirs... permettant de valoriser l'identité agricole du territoire. Dans le même esprit, il s'agit aussi d'encourager la valorisation des ressources énergétiques des productions agricoles (méthanisation, bois-énergies...) pour une poursuite de l'engagement du P2AO dans la transition écologique et énergétique.

Enfin, en lien avec l'évolution des demandes des consommateurs, il s'agit de développer les circuits courts et la vente directe des productions locales, leur donnant alors davantage de visibilité, et participant à la structuration de réseaux de productions locaux, pouvant déboucher sur la mutualisation d'espaces par exemple.

→ **Orientation 2.4.** : Révéler les richesses patrimoniales et paysagères pour mettre en lumière la qualité du cadre de vie

L'objectif est de prendre en considération l'environnement, les paysages, l'histoire du P2AO pour chaque opération d'urbanisme, afin de faire ressortir les spécificités du territoire. Il s'agit donc de « contextualiser » les opérations d'aménagement, notamment via la valorisation des paysages, une bonne intégration paysagère du bâti, des lisières urbaines fonctionnelles et qualitatives...

Au delà de cette articulation entre paysage et bâti, facteur d'un cadre de vie attractif, il s'agit aussi d'améliorer l'accessibilité de la nature environnante : mise en accessibilité d'espaces de nature, aménagement de sentiers pédagogiques (en lien avec les parcours touristiques), développement de la nature en ville (avec la

notion de « trame écologique urbaine », connectée à la trame verte et bleue globale)...

→ **Orientation 2.5.** : Affirmer comme destination touristique un arrière-pays normand naturellement généreux

Le P2AO dispose d'un panel varié de leviers touristiques, à même d'attirer des publics divers. L'objectif est alors de mettre en valeur les différents points d'intérêt touristique dont il dispose, tout en cherchant à les relier entre eux, à organiser des parcours touristiques, autour de l'histoire et la mémoire (Mémorial de Montormel, Camp celtique de Bierre...), la culture (Musée de la Comtesse de Ségur, Châteaux...), la nature (forêts, vallées, Prairies de Campigny...), le terroir (gastronomie, notamment avec les différentes productions AOC)...

Le développement des mobilités actives, et en particulier les parcours cyclables, équestres ou de randonnée, viendra appuyer ces boucles touristiques.

L'objectif est également d'étoffer son offre de services et d'hébergements à destination des touristes, pour des séjours courts et longs, ainsi que développer les e-services, pour faciliter aux visiteurs l'organisation de leurs séjours.

Partie 3 : Valoriser et diffuser l'identité productive existante du territoire pour s'arrimer aux flux externes et démultiplier l'entrepreneuriat

Le PADD du SCoT met en avant la volonté de structurer des filières fortes, fondées sur les spécificités du P2AO, en particulier autour de l'agriculture et de l'industrie, 2 pans de son identité. Il s'agit alors d'organiser les espaces économiques du territoire afin de leur donner plus de lisibilité et d'augmenter leur attractivité, à grande échelle et ainsi d'être à même de développer ses accroches aux dynamiques de l'Axe Seine et du Grand Ouest.

Deux orientations ont alors été développées dans cette troisième partie du DOO :

→ **Orientation 3.1.** : Définir une offre foncière et immobilière économique au service d'une nouvelle attractivité économique

De la même manière que pour le développement résidentiel, le SCoT encourage une mobilisation prioritaire du foncier économique disponible au sein du tissu, évalué à environ 53 hectares, ainsi que le développement des activités dans les espaces urbains mixtes (lorsque les activités sont compatibles avec ces espaces), dans une logique d'utilisation économe de l'espace. Cependant, les entreprises ont des besoins différenciés selon leur activité (accessibilité, taille des parcelles, services associés...) et les espaces existants ne correspondent pas toujours à leurs besoins. De plus, mis à part les 18 hectares de la ZA Actival Orne et les 11 hectares disponibles dans la ZI1 de l'Aigle, l'offre demeure disparate sur le territoire.

Ainsi, un besoin en foncier supplémentaire de l'ordre de 110 hectares en extension à l'horizon 2038 a été estimé pour l'ensemble du SCoT, en lien avec son ambition démographique (qui comprend l'arrivée de nouveaux actifs) et ses objectifs de création d'emplois liés à la structuration de filières.

La politique économique globale mise en avant promeut un mode d'aménagement de haute qualité et adaptable, afin d'améliorer son attractivité aux yeux des entreprises : optimisation foncière, organisation du stationnement, requalification des parcs, qualité paysagère et environnementale et bonne intégration visuelle des espaces, implantation de services aux salariés et entreprises...

Enfin, dans l'optique d'améliorer la lisibilité de l'offre économique du P2AO, le DOO définit une organisation de l'offre économique, avec :

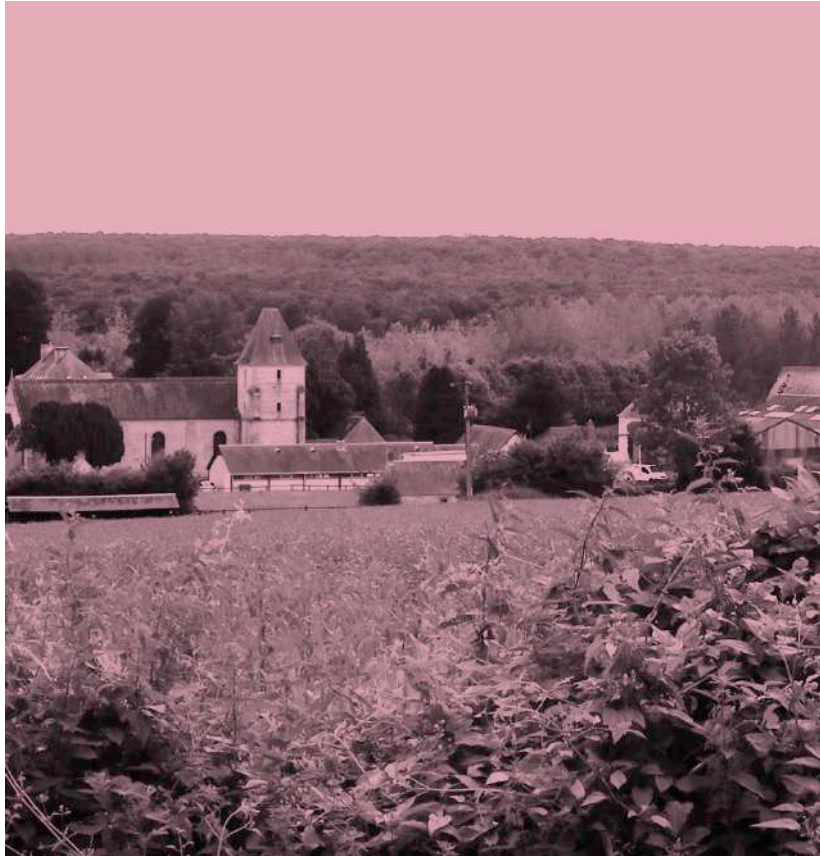
- Trois espaces économiques vitrines, articulés avec les axes routiers principaux permettant une connexion rapide aux pôles extérieurs,
- Douze espaces d'irrigation économique, organisant le maillage principalement tertiaire et artisanal du territoire, même si l'implantation d'autres types d'activités n'est pas exclue,
- Un soutien à l'entrepreneuriat de proximité et notamment de l'artisanat.

→ **Orientation 3.2.** : Faire de la lutte contre le réchauffement climatique une opportunité pour le développement local

En s'appuyant sur les ressources variées du territoire, le SCoT appuie la transition énergétique pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre et une diminution des consommations d'énergies.

L'objectif est donc de soutenir le développement des énergies renouvelables, et en particulier de la filière-bois (à fort potentiel sur le territoire), mais aussi de la biomasse, de l'éolien, du photovoltaïque... Le mix énergétique est en effet préconisé ici. Le P2AO continue ainsi à s'engager dans la transition écologique et énergétique, qui passe également par des économies d'énergies dès l'échelle bâtie (bioclimatisme, rénovations thermiques, récupération d'énergies...).

A noter que les énergies renouvelables constituent un gisement d'emplois locaux non délocalisables.



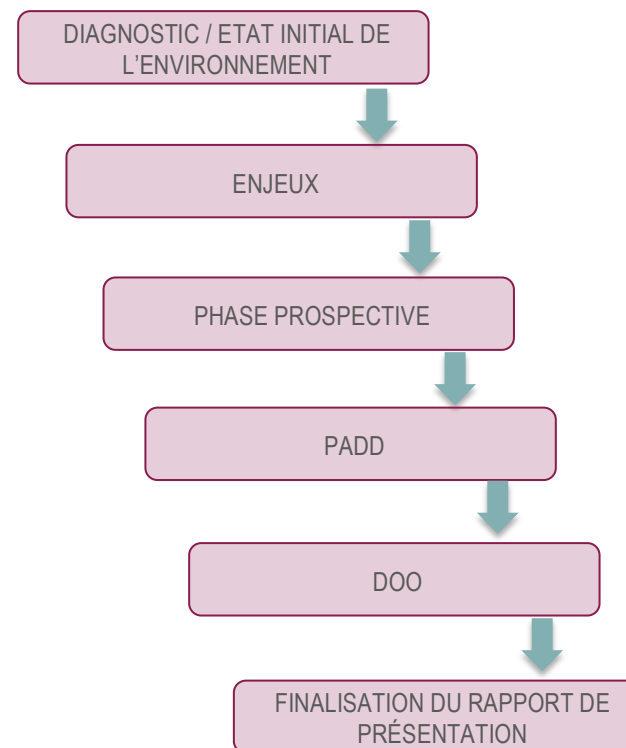
III. LA COHERENCE INTERNE DES DOCUMENTS DU SCOT

La cohérence interne

Entre les différents documents qui le composent, le SCoT doit assurer une cohérence, notamment en terme de succession des différentes phases :

Le rapport de présentation doit expliquer le processus et notamment les motifs ayant abouti aux choix retenus pour le projet global, mais également indiquer comment les différentes parties du SCoT s'articulent entre elles.

L'exposé de cette cohérence souligne comment les choix réalisés dans la période prospective ou pré-PADD par le territoire ont été traduits dans le document final et ses différentes composantes.



La cohérence globale

